

PROPOSITION DE RESOLUTION Sur la situation en Syrie

Présentée par les membres du groupe SRC

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Cette proposition de résolution a pour objet d'apporter un soutien parlementaire aux efforts diplomatiques de la France aux Nations unies afin de trouver le compromis international permettant la suspension de la guerre civile insupportable que, depuis près d'un an, mènent les autorités syriennes à l'encontre de leur peuple.

La Syrie, à la suite d'autres pays arabes, vit entre contestation et répression, un cycle de violences dont les populations ne voient pas la fin. Partie de Deraa le 17 mars 2011, le mouvement a gagné d'autres villes et régions. Il s'est focalisé les premières semaines de 2012 à Homs. Les victimes se comptent par centaines. Les combats n'épargnent personne. Des enfants, des passants, ont été victimes de tireurs embusqués. D'autres ont été sauvagement torturés. Une machine à tuer est en train de broyer un peuple.

Les correspondants de journaux étrangers ont été visés sans doute pour empêcher la connaissance des exactions commises. Gilles Jacquier, Rémi Ochlik, Marie Colvin, sont morts dans l'exercice de leur métier. D'autres journalistes, comme Edith Bouvier, gravement blessés sont actuellement bloqués et ne peuvent recevoir les soins qu'ils nécessitent.

La Syrie est située au cœur d'une région particulièrement fragile. Les soubresauts intérieurs actuels, s'ils venaient à se perpétuer, auraient incontestablement une incidence déstabilisatrice chez ses voisins israéliens, palestiniens, irakiens, libanais et turcs. La Syrie, au-delà de cette réalité régionale, est l'une des pièces importantes d'enjeux qui la dépassent et concernent l'Iran, la Chine, les Etats-Unis et la Russie.

Il y a urgence à mettre un terme aux affrontements et à la répression. Urgence pour des raisons d'éthique politique et afin d'éviter la prolongation d'un drame aux conséquences humaines dévastatrices. Urgence pour des raisons qui tiennent à la paix et à la stabilité d'une région du monde fragile et déterminante. L'urgence doit être reconnue. Elle implique pour être dépassée la construction d'une résolution par le Conseil de sécurité des Nations unies.

Cette voie passe par la concertation la plus large possible avec les pays de la Ligue arabe, avec les partenaires européens, avec tous ceux qui sont légitimement attachés à la défense de la vie comme à celle de la paix. Elle s'est avérée jusqu'ici impraticable du fait de l'opposition de deux des membres permanents du Conseil de sécurité, la Chine et la Russie. Il convient pourtant de ne pas l'abandonner. Toute solution qui prétendrait contourner l'ONU serait porteuse de retombées hautement négatives qui iraient à l'encontre de l'objectif recherché, la paix régionale et la sauvegarde des populations.

Conscient de la difficulté de l'exercice tout autant que de l'urgence à porter secours au peuple syrien et à préserver les équilibres régionaux, le parlement français souhaite en ces circonstances adresser un signal de confiance à la diplomatie française. La représentation nationale soutient les efforts de nos diplomates et du gouvernement afin de construire aux Nations unies la résolution et

donc le compromis qui pourra permettre la suspension de la guerre livrée par les autorités syriennes à leur population. La représentation nationale, sans préjuger du résultat négocié entre les uns et les autres, espère dans l'attente quelques gestes d'ouverture humanitaire. La population de la ville d'Homs doit être secourue. Les journalistes blessés et bloqués, tout comme les personnes dans cette situation, doivent pouvoir être évacués vers des hôpitaux libanais.

Tel est le sens de la proposition de résolution que nous vous proposons d'adopter.

PROPOSITION DE RESOLUTION

L'Assemblée nationale

Vu l'article 34-1 de la Constitution

Vu l'article 136 du Règlement

Vu la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte des Nations unies

Affirmant le droit du peuple syrien, comme de tout peuple, au respect de son intégrité physique, comme à celui de ses libertés,

Considérant que la situation actuelle en Syrie, en particulier dans la ville de Homs, constitue une atteinte grave aux droits de la personne humaine et une menace pour la stabilité et la paix au Proche-Orient,

1. Se déclare profondément préoccupée par les actes de violence insupportable commis à l'égard de la population syrienne par les forces dépendant des autorités gouvernementales syriennes ;
2. Estime particulièrement dommageable aux équilibres d'une région fragile la perpétuation de cette guerre intérieure qui déjà affecte le voisin libanais ;
3. Apporte son soutien à toute initiative de la diplomatie française, en concertation avec d'autres en particulier celles des pays de la Ligue arabe, visant à négocier une trêve afin d'apporter au plus tôt une aide humanitaire à tous ceux qui sont pris en otage par les forces de sécurité syrienne, en particulier dans la ville de Homs ;
4. Se félicite des pressions exercées dans cette direction contre le régime de la Syrie par un certain nombre de pays européens, comme par ceux réunis à Tunis le 24 février 2012 sous l'égide de la Ligue arabe et appuie toute initiative permettant leur élargissement à d'autres pays ainsi que leur approfondissement ;
5. Signale son attente d'une mobilisation de nos moyens diplomatiques, ici encore en accord avec le plus grand nombre de pays, et plus particulièrement ceux du monde arabe, voisins de la Syrie, afin de trouver la voie aux Nations unies d'un compromis sous forme de résolution du Conseil de sécurité permettant la suspension des opérations de guerre intérieure et l'organisation d'une consultation du peuple syrien ;
6. Offre sa disponibilité au gouvernement français afin d'envoyer des missionnaires parlementaires auprès des Assemblées représentatives des pays les plus concernés.